



Syndicat des indépendants

Ensemble pour réussir

Alerte presse

TPE / Entreprise / Législation sociale

Article 49-3 Projet de loi El Khomri : Pas de retour possible pour une loi marquant les TPE au fer rouge !

Colombes, le 9 mai 2016 – **Alors que le Premier Ministre a annoncé vouloir user de l'article 49-3 pour le vote de la loi El Khomri, Marc Sanchez, Secrétaire général du Syndicat des Indépendants (SDI), réagit :**

La version actuelle du texte du projet de loi travail constitue un net recul pour 2,1 millions de TPE.

Pour ces entreprises, la loi El Khomri n'a eu de cesse d'avancer à rebours de son ambition initiale de simplification des normes sociales pour dynamiser l'emploi.

Vidée de l'ensemble des éléments favorables aux TPE, elle est venue de plus complexifier l'environnement juridique des professionnels indépendants.

L'usage de 49-3 est le coup de trop qui viendra graver dans le marbre l'ensemble des reculs portés par la loi travail au détriment des TPE, sans discussion possible.



Marc Sanchez est membre fondateur et Secrétaire général du Syndicat des Indépendants (SDI), depuis 1993.

Après une faculté de Droit, il exerce en parallèle l'administration de diverses sociétés de courtage en assurances, avant d'apporter pleinement son expertise juridique aux TPE adhérentes.

Participant actif au rapport du Médiateur du crédit Gérard RAMEIX, avec focale sur le financement des TPE (2009-2010), membre de la mission GRANDGUILLAUME sur « l'Entrepreneuriat individuel » (2014), membre de la mission gouvernementale sur la simplification administrative... il intervient auprès des pouvoirs publics pour représenter et promouvoir les réalités quotidiennes vécues par nos chefs d'entreprises.

Pour être mis en relation avec le SDI et recevoir l'étude et les propositions, n'hésitez pas à nous contacter au 01.46.34.60.60 ou par mail sdi@wellcom.fr

À propos du SDI :

Créé en 1993, le SDI (Syndicat des Indépendants) est la seule organisation interprofessionnelle patronale apolitique et financièrement indépendante dédiée à l'ensemble des entreprises de moins de 20 salariés, à savoir les TPE (Très Petites Entreprises). Le SDI représente aujourd'hui 25 000 dirigeants, commerçants, artisans et professions libérales. Pour en savoir plus : <http://www.sdi-pme.fr/> ; Twitter : [@sanchezSDITPE](https://twitter.com/sanchezSDITPE) ; Facebook : [SDI Syndicat des Indépendants et des TPE](https://www.facebook.com/SDI-Syndicat-des-Indépendants-et-des-TPE)

Agence Wellcom

Audrey Houssais – ah@wellcom.fr

Thomas Alves-Chaintreau – tac@wellcom.fr

Tél. : 01 46 34 60 60